

Le 30 mars 2012

BULLETIN SUR LES NORMES 2012-06

Modification à la norme

Première édition de la norme CAN/ULC-S566-05, y compris la modification 2

EXTINCTEURS AUX AGENTS PROPRES À L'HALOCARBURE

C'est avec plaisir que Normes ULC annonce la publication de la deuxième modification de la première édition de la norme CAN/ULC-S566-05, Extincteurs aux agents propres à l'halocarbure. Il s'agit d'une norme binationale harmonisée des ULC/UL et les exigences contenues dans la norme CAN/ULC-S566-05, y compris la modification 2, sont identiques à celles de la deuxième édition de la norme ANSI/UL 2129, y compris les révisions. La deuxième modification de la présente norme a été approuvée par le comité des ULC sur les extincteurs portatifs, et porte la date de publication du 30 mars 2012.

La norme CAN/ULC-S566-05, y compris la modification 2, intéressera toute personne qui fabrique, distribue, utilise, réglemente ou inspecte les extincteurs. Ces exigences visent la construction et le fonctionnement des extincteurs portatifs aux agents propres à l'halocarbure. Elles ne visent toutefois pas le fonctionnement au cours des essais de réaction au feu. Les extincteurs aux agents propres à l'halocarbure sont destinés à être utilisés conformément à la norme NFPA 10, Standard for Portable Fire Extinguishers, et au Code national de prévention des incendies du Canada. Les exigences relatives au fonctionnement des extincteurs aux agents propres à l'halocarbure au cours des essais de réaction au feu sont spécifiées dans la norme binationale relative à la classification et à la mise à l'essai des extincteurs, ANSI/UL 711 CAN/ULC-S508.

La modification 2 apportée à la présente norme comprend des révisions pour éclaircir les exigences relatives aux bouteilles par rapport aux spécifications du règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) et du ministère américain des Transports (DOT).

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mark Ramlochan par téléphone au 613 755-2729, poste 61422 ou par courriel à l'adresse Mark.Ramlochan@ul.com.

Il est possible de commander cette norme, y compris la modification 2, au coût de 236,88\$ CAN à partir de notre site Web www.ulc.ca en cliquant sur *Normes ULC*. À la page *Normes ULC*, cliquez sur *Ventes de publications de Normes ULC*.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Normes ULC

G. Rae Dulmage

Directeur, Service des normes, Bureau des relations gouvernementales et de réglementation

J. Kae Zilmage